

La nécessaire concertation de l'ensemble des acteurs de la filière dentaire pour agir sur les évolutions de la profession : position du COMIDENT

Paris – 15 juin 2017 – Les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux et équipements dentaires, réunis au sein du COMIDENT, s'engagent pour l'avenir de la santé bucco-dentaire en capitalisant sur un dialogue constructif avec tous les acteurs de la filière, afin de peser via une position commune.

LE COMIDENT, L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA FABRICATION ET DISTRIBUTION DENTAIRE

Créée en 1974, le COMIDENT est l'association professionnelle représentant les entreprises spécialisées dans la fabrication et la distribution des matériels, matériaux et équipements essentiels utilisés par les chirurgiens-dentistes, assistant(e)s et prothésistes dentaires. Il fédère plus de 150 sociétés adhérentes, TPE, PME et ETI.

LE COMIDENT EST CO-ORGANISATEUR DE L'EXPOSITION DU CONGRES DE L'ADF

Le COMIDENT et l'ADF siègent paritairement au sein du comité de l'Exposition du Congrès de l'ADF, où 400 exposants accueillent pendant 5 jours près de 40 000 visiteurs : chirurgiens-dentistes, assistant(e)s dentaires, prothésistes ou représentants de l'industrie. L'organisation d'une exposition d'envergure internationale contribue à inscrire cette manifestation parmi les premières dans le calendrier des expositions européennes.

Chaque année, à l'occasion du Congrès de l'ADF, les praticiens dentaires mettent à jour leurs connaissances pratiques et techniques pour continuer à offrir à leurs patients des soins de qualité, en toute sécurité. Ce congrès unique en Europe permet en effet aux professionnels de santé de découvrir les dernières innovations et technologies proposées par les industriels. Il propose à 8.000 chirurgiens-dentistes une offre de formation et des contenus scientifiques de haut niveau. Ceux-ci peuvent assister à plus de 100 séances animées par 500 conférenciers, dont un programme dédié aux assistant(e)s dentaires.

C'est pourquoi le COMIDENT, co-organisateur de l'Exposition du Congrès de l'ADF, encourage tous les praticiens et collaborateurs de la filière dentaire à se rendre à l'Exposition et à participer pleinement au Congrès de l'ADF 2017, qui représente une tribune exceptionnelle pour défendre et porter les intérêts de la filière dentaire.

LE COMIDENT, ATTENTIF A LA PRESERVATION DE L'INNOVATION, DANS L'INTERET DES PATIENTS

Pour agir efficacement sur son environnement, le COMIDENT intègre depuis sa création les problématiques de ses parties prenantes, anticipe les évolutions de la filière dentaire et contribue à l'élaboration de positions communes, en tenant compte des enjeux de santé publique.

Au nom de ses membres, le COMIDENT a adressé en janvier 2017 à l'ensemble des acteurs représentatifs du secteur dentaire et à la presse professionnelle un communiqué assurant de la vigilance de ses adhérents vis-à-vis de toutes les décisions qui auraient un impact négatif sur la qualité et la performance des produits qu'ils fabriquent et commercialisent, essentiels aux professionnels de santé et aux patients.

A travers cette prise de parole, ils ont alerté sur le fait que des mesures uniquement conduites par des considérations économiques risqueraient de freiner l'innovation du secteur, développée ces dernières années au bénéfice des patients.

LE COMIDENT, SOLIDAIRE DE LA FILIERE BUCCO-DENTAIRE

Les acteurs de l'industrie dentaire sont solidaires de l'ensemble de la filière en faveur d'une médecine dentaire plus performante et plus sûre, prodiguant des soins de qualité pour tous. Le COMIDENT, s'il partage la défense des intérêts communs, n'a toutefois pas été sollicité par l'UNCAM et le Ministère de la Santé, ni par les acteurs du secteur, pour apporter et faire connaître son expertise sur les matériaux et techniques pouvant faire l'objet de modifications de cotation ou de nouvelles prises en charge.

Comme tous ses adhérents, le COMIDENT est conscient des conséquences néfastes que la mise en place du règlement arbitral au 1^{er} janvier 2018 aura sur les conditions d'exercice de la médecine dentaire libérale. Depuis plusieurs années, il attire, au même titre que les autres acteurs du secteur, l'attention des pouvoirs publics sur l'impact sur la santé bucco-dentaire des Français de mesures qui aboutiraient à une diminution de la sécurité et de la qualité des soins pour les patients. La table-ronde que le COMIDENT organise ce jour dans le cadre de son Assemblée Générale participe de cette volonté de réfléchir, d'échanger et d'alerter sur le règlement arbitral et les grands enjeux de la filière dentaire.

Signe de sa solidarité avec les chirurgiens-dentistes, le COMIDENT s'est associé au Manifeste de l'Association Dentaire Française publié le 11 mai 2017 et a encouragé ses adhérents à le diffuser le plus largement possible. Le COMIDENT est plus que favorable à toute initiative qui, mobilisant et capitalisant les compétences de chaque profession, assurera la promotion d'une filière de santé bucco-dentaire unie et responsable, afin de relever les défis de santé publique et ses nouveaux enjeux.

LE COMIDENT, OBJET DE PRESSIONS

Des actions ont été menées tout récemment auprès du COMIDENT et de ses adhérents, les menaçant de ruptures de relations commerciales ou de déréférencement de leurs produits. Il leur a été recommandé ne pas prendre de stand au sein de l'Exposition du Congrès de l'ADF 2017 ou de ne pas s'y rendre. Certains commerciaux de nos entreprises adhérentes ont été aussi été directement approchés par des praticiens qui leur ont laissé entendre que leurs emplois seraient menacés.

Relayée par les praticiens par courrier ou sur les réseaux sociaux, cette position pourrait avoir des effets anti-concurrentiels largement prohibés au titre des règles de concurrence. En effet, certaines décisions de tribunaux considèrent, en fonction du message diffusé, que les émetteurs de ces derniers dépassent la mission de défense des intérêts collectifs.

LE COMIDENT PLACE LA DEONTOLOGIE AU CŒUR DE SON ACTION

La loi Bertrand de décembre 2011, dont les mesures sont renforcées par l'ordonnance du 19 janvier 2017, interdit aux entreprises du monde de la santé de proposer ou de procurer aux professionnels de santé et aux associations des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit. Ce principe d'interdiction est en lien direct avec la déontologie des professionnels de santé.

LE COMIDENT SOUTIENT L'ACTION DE L'UFSBD POUR LA PREVENTION BUCCO-DENTAIRE

Le COMIDENT est convaincu, à l'instar de l'UFSBD qu'il soutient, que les actions de prévention sont une composante fondamentale de toute politique de Santé Publique. Les entreprises réunies au sein du COMIDENT mettent à disposition de la profession une large panoplie de produits de diagnostic, de restauration ou de traitement. La préservation et l'amélioration de la santé bucco-dentaire des populations est un défi majeur de développement économique international.

Dans cette optique, le COMIDENT estime qu'il est nécessaire d'entreprendre une réforme structurelle d'envergure du système de soins bucco-dentaire favorisant l'adaptation des soins aux progrès technologiques et l'accès de tous les citoyens à la prévention et à l'innovation, mais aussi à des produits performants, durables et de qualité. Cette réforme suppose une approche globale et concertée de tous les acteurs, dans un cadre éthique et responsable.

NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLES !